AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-5-65 882684

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 56 de MAI 1965 — le 13 Mai 1965

V I G N E

INFORMATIONS.-

Rougeot parasitaire ou Brenner :

Un premier traitement sera effectué au stade 3 feuilles étalées dans les vignobles habituellement exposés à la maladie.

Araignées rouges :

Des éclosions ayant été observées, surveiller attentivement les foyers, principalement les vignes n'ayant pas reçu de traitement spécifique durant l'été 1964. Utiliser l'un des acaricides figurant sur la liste des produits conseillés.

N'employer de produits "systémiques" que sur des vignes ayant atteint le stade 3 ou 4 feuilles étalées.

Erinose :

Dans le cas où l'on observerait des pullulations, mettre en oeuvre des traitements soufrés contre cet acarien.

ARBRES FRUITERS

AVERTISSEMENT.-

Tavelures du pommier et du poirier :

Renouveler le traitement tavelure en fin de la semaine et avant le 18 Mai au plus tard.

INFORMATION.-

Araignées rouges :

A ce jour, l'éclosion des oeufs d'araignées rouges est totale ; il est vivement recommandé d'effectuer un traitement acaricide sur les arbres, principalement sur ceux qui étaient porteurs d'**oeufs d'hiver**.

OBSERVATION : Aucun traitement insecticide ne doit être effectué sur les variétés tardives actuellement en pleine floraison et fréquentées par les abeilles.

P 1.122

GRANDE CULTURE

INFORMATIONS.-

Charançon des siliques du colza :

Il est recommandé d'appliquer sur les colzas d'hiver un traitement contre cet insecte entre le 17 et le 23 Mai.

Selon la réglementation, les traitements antiparasitaires effectués à l'aide de produits toxiques pour les abeilles sont interdits sur les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison.

En ce qui concerne les crucifères oléagineuses le stade pleine floraison est atteint à partir du moment où 50 % des pieds ont une fleur épanouie et en tout état de cause dès que le nombre total de ces fleurs est supérieur à 100 par m2.

Produits reconnus non dangereux pour les abeilles et actifs contre le charançon des siliques :

- Endosulfan — 600 g matière active par ha.
- Polychlorocamphane
- Toxaphène — 4000-5000 g matière active par ha.

Pégomyie de la betterave :

A la suite des très faibles seconde et troisième générations observées en 1964 l'activité de la pégomyie est particulièrement réduite et aucune mesure de lutte n'est à envisager.

Mouche de l'asperge :

Les sorties se sont intensifiées au cours des derniers jours. Appliquer, dès réception de l'avis, un traitement sur les cultures non encore en production. La protection devra être renouvelée tous les dix jours jusqu'à ce que la majorité des turions soient au stade D (tiges à ramifications épanouies).

Pulvériser abondamment avec une bouillie additionnée de mouillant et apportant par hectolitre :

- Diazinon 30 g.
- Diméthoate 30 g.
- Endothion 50 g.

Les Contrôleurs chargé des Avertissements Agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX